



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi 12 février deux mille vingt-quatre, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette et Éric Lévesque, tous conseillers, et formant la majorité du conseil.

Étaient également présente Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière.

POINT 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h33 le maire ouvre l'assemblée.

POINT 2 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance du 12 février 2024 à 19h30**
2. **Lecture de l'ordre de jour**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Période de questions citoyennes**
5. **Administration**
 - 5.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024
 - 5.2. Correspondances;
 - 5.2.1. Ministère de l'Environnement;
 - 5.2.2. FADOQ;
 - 5.2.3.
 - 5.3. Considération des comptes de janvier 2024;
 - 5.4. Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la municipalité de Mont-Saint-Michel;
 - 5.5. Adoption du règlement numéro 23-232 relatif à la démolition d'un immeuble;
 - 5.6. Régularisation de compte des comptes de taxes;
 - 5.7. Achat du tracteur du tracteur à gazon;
 - 5.8. Création du comité SST;
 - 5.9. Affichage du remplacement de congé de maternité de la Directrice générale adjointe;
 - 5.10. Modification du règlement de taxation numéro 24-241 relatif à l'imposition du permis pour les roulottes et d'une compensation pour les services municipaux pour l'année 2024;
 - 5.11. Adoption de la Politique pour la vente de terrains municipaux;
 - 5.12. Adoption de la Politique sur l'approvisionnement et l'achat local;
 - 5.13. Adoption de la Politique relative aux règles de gouvernance en matière de renseignements personnels;
 - 5.14. Octroi d'un mandat à la Fédération québécoise des municipalités - Service d'assistance juridique pour la rédaction d'une entente de promesse d'achat dans le cadre d'une possibilité de vente d'un terrain municipal;

- 5.15. Adoption de l'entente numéro 8809-24-MU05 relative à une entente de travaux d'entretien avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- 5.16. Adhésion à Edilex;
- 5.17. Détermination du taux de remboursement du kilométrage;
- 5.18. Mandater Équipe Laurence pour la gestion de la subvention PRACIM pour le projet du Complexe municipal;
- 5.19.

6. Sécurité publique

6.1.

7. Transports et travaux publics

7.1. Affichage du poste d'Adjointe à la voirie pour l'année 2024;

8. Hygiène du milieu

8.1.

9. Urbanisme

- 9.1. Nomination de M. David Bergeron au poste d'adjoint à l'urbanisme avant son départ définitif;
- 9.2. Affichage du poste d'inspecteur en urbanisme;
- 9.3. AVIS DE MOTION – Règlement numéro 24-244 relatif aux nuisances;

10. Environnement, cours d'eau et les lacs

10.1.

11. Loisirs et cultures

- 11.1. Autorisation d'augmentation du budget d'animation de la bibliothèque de 100\$ pour le projet de Grainothèque;
- 11.2. Achat des bandes de patinoire chez Omnitech sport;
- 11.3. Achat de l'éclairage pour la patinoire chez LEDCO;
- 11.4. Achat des poteaux pour les lumières de la patinoire chez Métal Gosselin;
- 11.5. Affichage des 2 postes d'animateur/animatrice de Camp de jour pour l'été 2024;
- 11.6. Affichage du poste d'aide-animateur/animatrice de Camp de jour pour l'été 2024;

12. Varias

12.1.

13. Levée de la séance ordinaire du conseil

24-02-030

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la majorité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

12.1 Tapis salle communautaire;

Et au retrait du point suivant :

5.5 Adoption du règlement numéro 23-232 relatif à la démolition d'immeuble.

ADOPTÉE

**POINT 4.4
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question citoyenne.

POINT 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-02-031

POINT 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à la majorité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE

24-02-032

POINT 5.2 CONSIDÉRATION DES COMPTES DE DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2024

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à la majorité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 19 047.06\$ et portant les numéros suivants :
 - Paiement des salaires : D2400001 à D2400046
- le registre des chèques-généraux, totalisant un montant de 228 706.72\$ portant les numéros suivants :
 - Paiement par chèque : C2400001 à C2400006
 - Paiement en ligne : L2400001 à L2400006
 - Paiement direct : P200001 P2400032

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

ADOPTÉE

24-02-033

POINT 5.3 CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la majorité du conseil que :

La correspondance soit acceptée telle que lue.

- Ministère de l'Environnement;
- FADOQ.

ADOPTÉE

24-02-034

POINT 5.4

AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC CC-15393-11-23**, a mandaté Gosselin Avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2024** ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser **Me Olivier St-Jean-Gosselin et Me Natasha Lalonde** à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité de Mont-Saint-Michel en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil

Que le conseil autorise **Me Olivier St-Jean-Gosselin et Me Natasha Lalonde** à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la municipalité de Mont-Saint-Michel faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

24-02-035

POINT 5.5

RÉGULARISATION DES COMPTES DE TAXES

MATRICULE	DESCRIPTION	MONTANT
8884 05 2117	Transfert	750\$
8884 70 3835	Transfert	750\$
9382 79 7233	Transfert	1 504.50\$
9382 89 1752	Transfert	1 504.50\$
8983 74 0437	Erreur date encaissement	0.47\$
9382 77 0874	Correction – Résidence brûlée	50.28\$
9382 58 2857	Correction – Poubelle chargée en trop	225.00\$
9686 08 5276	Correction – Écriture de correction entrée en double	9.73\$
9985 18 3873	Correction – Écriture de correction entrée en double	153.55\$
9382 79 0801	Correction – Écriture de correction entrée en double	21.70\$
9383 98 7490	Correction – Écriture de correction entrée en double	762.07\$
9383 60 8665	Don Fabrique de la Paroisse de la lièvre 2024	824.76\$
0186 76 3861	Modification règlement 24-241	240.00\$
8883 88 0871	Modification règlement 24-241	240.00\$
8884 70 6375	Modification règlement 24-241	240.00\$
8884 94 2192	Modification règlement 24-241	240.00\$
8984 20 2254	Modification règlement 24-241	240.00\$
8984 31 2163	Modification règlement 24-241	240.00\$
8984 96 9009	Modification règlement 24-241	240.00\$
8985 52 8020	Modification règlement 24-241	240.00\$
8985 96 2354	Modification règlement 24-241	240.00\$
8985 62 3873	Modification règlement 24-241	240.00\$

8986 30 0505	Modification règlement 24-241	240.00\$
9084 17 1025	Modification règlement 24-241	240.00\$
9085 10 2583	Modification règlement 24-241	240.00\$
9085 67 8382	Modification règlement 24-241	240.00\$
9085 85 2958	Modification règlement 24-241	240.00\$
9086 33 6971	Modification règlement 24-241	240.00\$
9184 09 4709	Modification règlement 24-241	240.00\$
9184 49 5265	Modification règlement 24-241	240.00\$
9185 31 6607	Modification règlement 24-241	240.00\$
9185 40 0854	Modification règlement 24-241	240.00\$
TOTAL		4 972.92\$

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil que :

D'autoriser Mme Joanie Leboeuf, directrice générale, à régulariser les comptes de taxes énumérés ci-haut.

ADOPTÉE

24-02-036

**POINT 5.6
ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON**

CONSIDÉRANT QUE notre tracteur à gazon a pour au moins 1 609.44\$ de réparation;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur a été acheté en 2009;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil

D'autoriser l'achat d'un tracteur à gazon Club cadet modèle ZTS150 au montant de 6 000\$ plus les taxes applicables et de mettre l'ancien tracteur en échange pour un crédit de 250\$ sur le montant total du nouveau tracteur. Le nouveau tracteur sera payé à même le fonds général.

ADOPTÉE

24-02-037

**POINT 5.7
CRÉATION DU COMITÉ SST**

ATTENDU QUE depuis le 6 avril 2022, tous les établissements de 20 travailleuses et travailleurs ou plus qui n'ont pas de comité de santé et de sécurité formé en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail doivent former un comité de santé et de sécurité en vertu du régime intérimaire comme le prévoit la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). Si une convention prévoit la formation d'un comité qui satisfait aux obligations d'un CSS selon la LMRSST, ce comité est réputé être formé en vertu de la LMRSST.

ATTENDU QUE la municipalité employait 33 employés en 2022;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil que :

Le conseil accepte de créer le comité SST selon la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). Et mandate Mme Joanie Leboeuf pour le démarrage et la planification des réunions du comité pour l'année 2024.

ADOPTÉE

24-02-038

POINT 5.8
AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL/E ADJOINT/E PAR
INTÉRIM POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT un futur congé de maternité en juillet 2024;

CONSIDÉRANT qu'il faut former la personne entrant en poste;

CONSIDÉRANT que le conseil désire effectuer l'affichage du poste pour le recrutement de la directrice générale adjointe pour le congé de maternité prévu en juillet 2024;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la majorité que :

Le conseil autorise Madame Joanie Leboeuf, directrice générale d'effectuer l'affichage du poste de directeur/directrice général/e adjoint/e pour un remplacement de congé de maternité.

ADOPTÉE

24-02-039

POINT 5.9
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 24-241 RELATIF À
L'IMPOSITION DU PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE ET D'UNE
COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise une municipalité locale à imposer au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située dans son territoire un permis. Le coût du permis de séjour annuel d'un véhicule récréatif sur un terrain est de cent vingt (120 \$) dollars.

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité que :

Le conseil autorise Madame Joanie Leboeuf, directrice générale d'effectuer la modification du taux pour le permis de séjour de roulotte de 30\$ pour 10\$ selon la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE

24-02-040

POINT 5.10
ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR LA VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal désire établir une politique et procédure visant le bon fonctionnement des ventes de terrains municipaux;

ATTENDU QUE certains citoyens ont manifesté un intérêt pour l'achat de terrain municipal;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à la majorité que :

Le conseil adopte la « Politique pour la vente de terrains municipaux » telle que présentée et que ladite politique entre en vigueur à l'adoption de la présente.

ADOPTÉE

24-02-041

POINT 5.11

ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE le conseil municipal désire établir une politique et procédure visant le bon fonctionnement en matière de gestion des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Loi 25 modifie principalement le volet « protection des renseignements personnels » de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;

ATTENDU QUE les nouvelles obligations des organismes publics découlant de cette loi sont :

- L'adoption de règles qui encadrent la gouvernance à l'égard des renseignements personnels ;
- L'obligation d'effectuer une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, notamment lors de tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information ou de prestation électronique de services impliquant des renseignements personnels.

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à la majorité que :

Le conseil adopte la « Politique relative aux règles de gouvernance en matière de renseignements personnels » telle que présentée et que ladite politique entre en vigueur à l'adoption de la présente.

ADOPTÉE

24-02-042

POINT 5.12

OCTROI DU CONTRAT DE RÉDACTION D'UNE PROMESSE D'ACHAT D'UNE POSSIBLE VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – SERVICE JURIDIQUE

ATTENDU QU'UN citoyen a fait une demande pour l'achat d'un terrain municipal;

ATTENDU QUE le conseil aimerait signer avec le citoyen une promesse d'achat avec certaines conditions avant de faire l'implantation du terrain par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mandater un avocat pour la rédaction du document de promesse d'achat;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la majorité du conseil que

La municipalité octroie le contrat de rédaction de la promesse d'achat à la Fédération québécoise des municipalités – Service juridique. Le conseil autorise Mme Joanie Leboeuf et Mme Cindy Aubin à signer tout document en lien avec le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

24-02-043

POINT 5.13
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – ENTENTE NUMÉRO 8809-24-MU05 DE TRAVAUX D'ENTRETIEN AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL – ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux de balayage et nettoyage de la chaussée et des travaux de marquage ponctuel dans l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité accepte les termes de l'entente numéro 8809-24-MU05 proposée par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses de l'entente émise par Transports Québec;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et représentante de la municipalité à signer tous documents en lien avec ladite entente;

ADOPTÉE

POINT 5.14
ADHÉSION À ÉDILEX

Point reporté

POINT 5.15
DÉTERMINATION DU TAUX DE REMBOURSEMENT DU KILOMÉTRAGE 2024

Point reporté

24-02-044

POINT 5.16
OCTROI DE MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRACIM – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux d'amélioration des bâtiments municipaux doivent être effectués sur la caserne, l'hôtel de ville, le garage municipal et la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'améliorations sont très élevés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre qualifiée pour entretenir adéquatement ces 4 principaux bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le PRACIM vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire. Cela a pour but de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence.

Le programme a également pour objectif de favoriser la réalisation de projets visant la mise en commun de services pour ces mêmes bâtiments;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à la majorité du conseil :

De mandater l'Équipe Laurence pour le dépôt d'une demande au programme PRACIM et autorise Joanie Leboeuf et Cindy Aubin à signer tous documents en lien avec le dépôt de la demande au Programme PRACIM pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

POINT 6 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT 6.1

Aucun point.

POINT 7 – TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

24-02-045

POINT 7.1 AFFICHAGES DU POSTE D'ADJOINT/ADJOINTE À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal d'entretenir adéquatement ses bâtiments et ses infrastructures;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager un employé pour la saison 2024 afin d'aider l'inspecteur municipal ;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil :

Que l'affichage du poste saisonnier d'adjoint à la voirie soit fait sur les réseaux sociaux et sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE

POINT 8 – HYGIÈNE DU MILIEU

POINT 8.1

Aucun point

POINT 9 – URBANISME

24-02-046

POINT 9.1

NOMINATION DE M. DAVID BERGERON AU POSTE D'ADJOINT PAR INTÉRIM JUSQU'À SON DÉPART DÉFINITIF

ATTENDU QUE l'inspecteur en urbanisme et environnement a informé le conseil municipal de ses intentions de quitter son poste;

CONSIDÉRANT QUE M. Bergeron se propose pour former le nouveau ou nouvelle inspecteur/inspectrice à l'urbanisme et à l'environnement pour une période indéterminée

Il est proposé par : `ric Lévesque
Et résolu à la majorité du conseil que

Que le conseil municipal procède à la nomination de Monsieur David Bergeron à titre d'inspecteur adjoint en urbanisme et environnement de Mont-Saint-Michel ;

Que les conditions de travail, salaires, avantages sociaux et autres soient inclus à l'intérieur du contrat à intervenir pour ces fins;

Que le maire soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ADOPTÉE

24-02-047

POINT 9.2

AFFICHAGE DU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le futur départ de M. David Bergeron de son poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager un employé pour la saison 2024

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil :

Que l'affichage du poste d'inspecteur en urbanisme et environnement soit fait sur les réseaux sociaux et sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE

24-02-048

POINT 9.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 24-244 RELATIF AUX NUISANCES

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Aurèle Cadieux
Qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement relatif aux nuisances et abrogeant le règlement numéro 21-211.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 24-244 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

POINT 10 – L'ENVIRONNEMENT, LES COURS D'EAU ET LES LACS

Aucun point

POINT 11 – LOISIRS ET CULTURES

24-02-049

POINT 11.1 AUTORISATION D'AUGMENTATION DE BUDGET DE 100\$ POUR LE PROJET DE GRAINOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la demande de citoyens pour la tenue d'activités plus diversifiées;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de la bibliothèque et des activités Mme Marie-France Dansereau manque de budget pour sa nouvelle activité - Grainothèque;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à la majorité que;

Le conseil municipal autorise l'augmentation du budget d'activité d'animation de 100\$ à Mme Marie-France Dansereau. Ce budget sera pris à même le fonds général.

ADOPTÉE

24-02-050

POINT 11.2 ACHAT DE NOUVELLES BANDES DE PATINOIRES

CONSIDÉRANT la construction du nouveau Chalet des patineurs qui aura lieu en 2024;

CONSIDÉRANT le dépôt de soumissions de 2 fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite changer les bandes de patinoire;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à la majorité du conseil que :

Le conseil autorise l'achat de nouvelles bandes de patinoire au montant de 44 782.00\$ plus taxes. Le montant de 5 263.87\$ soit pris à même le fonds général.

ADOPTÉE

24-02-051

POINT 11.3 ACHAT DE NOUVEAUX ÉCLAIRAGES POUR LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT la construction du nouveau Chalet des patineurs qui aura lieu en 2024;

CONSIDÉRANT le dépôt de soumissions de 2 fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite changer l'éclairage de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à la majorité du conseil que :

Le conseil autorise l'achat d'un nouvel éclairage pour la patinoire au montant de 3 839.94\$ plus taxes chez LEDCO et autorise l'achat des poteaux de métal galvanisés. Le montant de 3 839.94\$ soit pris à même le fonds général.

ADOPTÉE

24-02-052

**POINT 11.4
AFFICHAGE DES POSTES D'ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2024**

CONSIDÉRANT QUE le besoin des familles de la municipalité de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT QUE la non-disponibilité de service de garde pour les 5 ans et plus dans la municipalité durant l'été est un problème pour plusieurs familles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer l'affichage du poste pour le recrutement de deux animateurs de camps de jour;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité que;

Le conseil municipal autorise, Madame Joanie Leboeuf, d'effectuer l'affichage pour l'embauche de deux animateurs de camp de jour pour l'été 2024.

ADOPTÉE

24-02-053

**POINT 11.5
AFFICHAGE DU POSTE D'AIDE-ANIMATEUR POUR LE CAMP DE JOUR DE MONT-SAINT-MICHEL POUR L'ÉTÉ 2024**

CONSIDÉRANT QUE le besoin des familles de la municipalité de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT QUE la non-disponibilité de service de garde pour les 5 ans et plus dans la municipalité durant l'été est un problème pour plusieurs familles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer l'affichage du poste pour le recrutement d'un poste d'aide-animateur de camp de jour;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à la majorité que;

Le conseil municipal autorise, Madame Joanie Leboeuf, d'effectuer l'affichage pour l'embauche d'un aide-animateur de camp de jour pour l'été 2024.

ADOPTÉE

24-02-054

**POINT 12
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20h56.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

JOANIE LEBOEUF
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE